

FO

CGT

CFDT

Paris, 9 avril 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat,
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint Germain
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le 17 décembre 2007 vous avez reçu une délégation intersyndicale FO, CGT, CFDT pour répondre aux inquiétudes de l'ensemble des ouvriers des parcs et ateliers et fonctionnaires exprimées lors de la très importante manifestation nationale du 14 novembre.

Vous avez pris au cours de cette rencontre, et confirmé lors du CTPM du 18 décembre, des décisions que nous avons soulignées comme étant de nature à faire progresser le dossier des OPA.

La première fut de nommer M. COURTIAL prolongeant ainsi sa mission sur le transfert des parcs et l'élaboration du statut commun.

La seconde a été de nous confirmer vos ambitions de défendre un statut commun, inter fonctions publiques, et garantir un avenir aux ouvriers des parcs et ateliers.

M. COURTIAL facilitera l'écriture de la loi qui sera soumise au vote de la représentation nationale avant la fin de la session parlementaire.

Nous l'avons rencontré, les uns et les autres, pour lui exprimer nos inquiétudes et nos revendications sur le devenir des parcs et de l'avenir du statut d'ouvriers de l'Etat.

Depuis cette première rencontre, M. MORTELECQ conseiller social, Mme JACQUOT-GUIMBAL directrice générale et leurs conseillers nous ont fait part de l'état d'avancement des discussions avec et entre les ministères et les directions concernés.

Nous n'avons jamais obtenu le moindre document de travail tant sur la proposition de la loi que sur le futur statut des OPA.

Les représentants FO, CGT, CFDT ont toujours répondu présents, lorsque le conseiller social, bien souvent à la dernière minute, a souhaité nous rencontrer considérant pour notre part le dialogue social comme indispensable. M. COURTIAL l'avait d'ailleurs parfaitement compris.

En retour, nous n'avons jamais obtenu le moindre écrit, aucun projet, pas de document de travail portant sur la future loi ou sur les décrets statutaires.

Nous nous sommes même vus reprocher, devant notre insistance, notre manque de confiance alors que celle-ci nous est refusée par vos représentants.

Avec des documents, ces réunions successives auraient peut-être permis de lever nos inquiétudes, même partiellement, mais force est de constater que, fautes d'informations, d'écrits, de document de travail, elles n'ont fait que renforcer le sentiment d'abandon de notre ministère, pour ne pas dire du ministre.

Le manque de lisibilité et le manque de clarté des propos tenus sur l'avenir des personnels ne font qu'amplifier ce sentiment.

La réunion interministérielle d'arbitrage du 1er avril et le compte rendu verbal que nous en a fait le conseiller social montrent que des points importants, à l'exemple du régime de retraite que vous deviez porter n'ont pas été arbitrés favorablement. Sur le statut commun, l'essentiel reste à gagner, à savoir son contenu au niveau des recrutements sur l'ensemble des métiers présents dans les parcs et services spécialisés mais aussi envers les garanties statutaires et juridiques.

Nous tenons à vous rappeler vos engagements que vous nous avez d'ailleurs écrits le 18 Janvier, à savoir, le transfert global des parcs et défendre un statut commun.

C'est au hasard de la discussion que nous apprenons la perte de notre identité d'ouvriers des parcs et ateliers en devenant des personnels techniques spécialisés, terminologie que nous n'avons jamais discutée.

Monsieur le ministre, ce n'est pas acceptable comme il n'est pas acceptable de considérer les ouvriers des parcs et ateliers comme des non titulaires de la fonction publique territoriale et de transformer également le statut d'ouvriers d'État au MEEDDAT en statut de non-titulaire cotisant au régime général même en CDI.

Ensuite, nous apprendrons que les ouvriers des parcs et ateliers qui seraient recrutés ne bénéficieraient plus de l'affiliation au fonds spécial des pensions des ouvriers de l'Etat.

Monsieur le ministre vous avez écrit que vous défendriez un statut commun et nous en avons pris acte.

Mais que restera-t-il du contenu de notre statut actuel si le recrutement, le déroulement de carrière, le régime indemnitaire et de retraite ne seront plus les mêmes.

Nous ne sommes pas dupes, sans ces garanties c'est la liquidation des ouvriers des parcs et ateliers et nous ne l'accepterons pas.

Les personnels des parcs sont très attentifs aux informations que nous leur adressons et ils ne manqueront de vous le faire savoir.

Ils ne se résigneront pas à devenir une espèce en voie de disparition.

Monsieur le ministre, pour lever toutes ambiguïtés, toutes les incertitudes soulevées tout au long des réunions d'information que vos services nous ont distillées, et surtout pour apporter officiellement les garanties sur lesquelles vous vous êtes engagées, nous vous demandons de recevoir le plus rapidement possible une délégation de l'intersyndicale des ouvriers des parcs et ateliers.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

FO

signé

Jean-Yves BLOT

CGT

signé

Patrick FABRE

CFDT

signé

Patrick GROSROYAT